

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 14 MARS 2016
N° 12**

Date de la convocation :
07/03/2016

Nombre de membres :
13

Présents : **9**
8 au CA

Votants : **9**
8 au CA

Le **quatorze mars deux mille seize** à vingt heure trente,
Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS,
Président,

Etaient présentes :

Mesdames : CABANILLAS, NIVERT, PIOT, LAMBERT,
MOUREAUX, CHOLET, VEZIN et TECHY

Absentes excusées Mesdames : QUINET, ROY, GALERNE,
MAILLARD

Madame Cabanillas a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 11 Janvier 2016

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte de gestion 2015 :

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Epône et que les résultats sont identiques au compte administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ Approuve le compte de gestion 2015 établi par Madame le Percepteur d'Epône.

2. Compte administratif 2015 :

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015, puis sort de la salle.

Le Conseil d'Administration, siégeant sous la présidence de Mme PIOT conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent 2014 reporté	Excédent final
Fonctionnement	4 990.99 €	4 900.34 €	- 90.65 €	2 056.55 €	1 965.90 €

3. Affectation résultat 2015 :

Monsieur le Maire a rejoint la séance et reprend la présidence.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Affecte le résultat 2015 au budget primitif 2016 comme suit :

ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement

1 965.90 €

4. Repas des anciens

Le déjeuner des Jumeauvillois s'est très bien passé. Le traiteur a répondu à nos attentes. L'animation était réussie ; l'animateur a fait intervenir nos convives fréquemment. Ce déjeuner reste un moment important car cela permet à chacun de se retrouver au moins une fois par an.

Il serait bien de refaire des menus l'année prochaine.

5. Chasse aux œufs.

Suite aux travaux importants de l'école, les membres du CCAS ont pris la décision d'annuler la chasse aux œufs initialement prévue le samedi 26 mars.

6. Secours exceptionnel

Par courrier adressé aux membres du CCAS début février, une personne habitant à Jumeauville sollicite une aide financière exceptionnelle. Les membres du CCAS désirent connaître davantage la situation de la personne et souhaiteraient qu'elle soit mise en contact avec une assistante sociale afin qu'elle connaisse toutes les démarches pour obtenir des aides si elle répond aux critères.

Les membres souhaitent que le nom et les coordonnées de l'assistante sociale soit inscrite dans le prochain bulletin municipal.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 6 votes pour - 1 vote contre et 2 abstentions

Décide de donner suite à cette demande et un secours exceptionnel d'un montant de 150€ sera donné.

Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2016 sur l'article 6561

Questions diverses

les membres souhaitent reconduire les actions menées en 2015. Une proposition de budget est soumise.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h15.

Le Président, Jean-Claude LANGLOIS